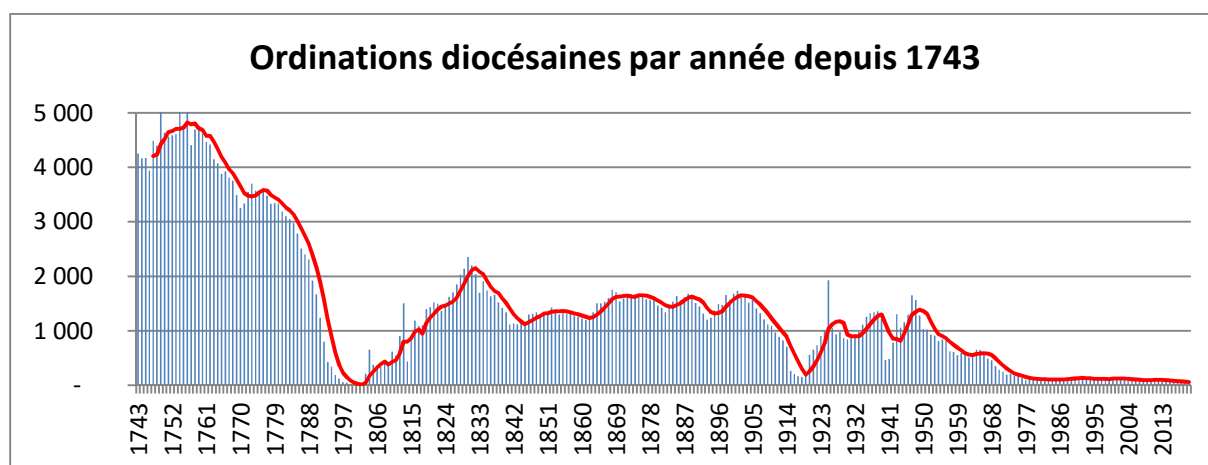


Les ordinations depuis 300 ans – reflets de la France

La France, fille aînée de l’Eglise, est un pays foncièrement catholique : 90% de baptisés jusqu’en 1950 ; encore aujourd’hui, 41 millions de baptisés, 75% des français de souche.

Dans cette France catholique, la courbe des ordinations annuelles est un indicateur pertinent de l’état du pays, indicateur de « grands événements » comme le dit Joseph de Maistre.



NB : avant 1789, la courbe comprend les ordinations de religieux, toutefois très minoritaires.

Reflet de l’état de la France et de la santé de l’Eglise, la courbe des ordinations a chuté fortement avant 1789, avant 1914 et avant 1975.

Après les persécutions et massacres de 1789-1815 et de 1880-1918, l’Eglise de France s’est à chaque fois redressée de façon magistrale :

- 170 000 prêtres, religieux et religieuses en 1789
- 213 000 prêtres, religieux et religieuses en 1880
- 177 000 prêtres, religieux et religieuses en 1950

La période qui commence en 1950 a des points communs avec celle qui commença deux siècles plus tôt en 1750 :

- Attaques contre les monastères en 1750 ; attaques contre les petits séminaires en 1950.
- Déclin général de la foi et perte des valeurs catholiques remplacées par les « valeurs républicaines »

Depuis 1975, la courbe des ordinationes diocésaines est plate. Pas de renouveau à attendre d’ici 2020.

Le dossier

Préambule

Dans le présent dossier, nous allons tenter d'évaluer la façon dont le nombre de prêtres a varié au cours du temps depuis le milieu du XVIII^e siècle, de 1740 à 2015, soit une période historique de 275 ans.

Nous débutons l'étude en 1740 parce que nous n'avons pas de données antérieures à cette date (à l'exception de quelques diocèses). Cette époque correspond aussi à un tournant historique. Les années 1730-1750 marquent le début d'un fort courant anticatholique dans les classes dirigeantes de la France sous l'influence de ceux qui se donneront le titre de « philosophes des lumières ».

Notre présent dossier s'est largement inspiré des précédents travaux :

- « La crise du sacerdoce » écrit en 1931 par le père Doncoeur, jésuite que les scouts connaissent bien ; ouvrage préfacé par S.E. le Cardinal Verdier, archevêque de Paris
- « Essor ou déclin du clergé français » écrit en 1950 par le chanoine Boulard ; ouvrage préfacé par S.E. Mgr Feltin, archevêque de Paris

Ces deux ouvrages contiennent de précieuses statistiques que nous avons complétées par les données du ministère des cultes tout au long du XIX^e siècle et celles de la Conférence des Evêques de France et www.catholic-hierarchy.org depuis 1950.

Pour le XVIII^e siècle et la période révolutionnaire, nous nous sommes appuyés sur un grand nombre de documents et les propres recherches de la vérité des chiffres.

Pourquoi ce travail ?

Lisons le père Doncoeur, page 1 de son ouvrage :

« Dès 1817, Joseph de Maistre, dans son livre *Du Pape*, avait marqué avec sa force coutumière la portée nationale d'une crise dont il pressentait l'évolution. Le sacerdoce français sortait d'une épreuve brutale et sanglante, ruiné, décimé. Le grand sociologue catholique adjurait les forces du pays, le pouvoir et la

noblesse, de consacrer à la restauration de cet Etat jadis privilégié un effort allant jusqu'au sacrifice. « Le sacerdoce, écrivait-il dans son *Discours préliminaire*, doit être l'objet de la pensée souveraine. **Si j'avais sous les yeux le tableau des ordinations, je pourrais prédire de grands événements.** » (C'est nous qui soulignons). Le mot de Joseph de Maistre garde aujourd'hui (1931) toute sa vérité. Le tableau des ordinations permettrait des anticipations certaines sur l'histoire. Il est donc précieux à connaître. Quant au rôle social du sacerdoce, il n'a pu, en traversant tant de révolutions, que s'accroître. Il a fait l'objet des haines sectaires qui lui ont par là même, porté témoignage. »

Plus loin, en page 4, à ceux qui se réjouissent du déclin des séminaires, le père Doncoeur répond : « Aux aveux précis qu'ils liront en ces pages, certains connaîtront peut-être la même joie. Qu'ils prennent garde qu'une société qui ose mesurer ses faiblesses témoigne qu'elle porte en elle une secrète vertu. C'est parce que nous sommes sûrs de renaître que nous ne craignons pas de mettre en pleine lumière notre mal. » (C'est nous qui soulignons)

La première partie de l'ouvrage est titrée « Le dépérissement de 1900 à 1931 ». Il y écrit page 52 : « Ce sont 13 000 prêtres qui nous manquent aujourd'hui par rapport à l'effectif de 1900. Cette perte effrayante marque l'œuvre des 30 premières années du siècle. On frémit à imaginer la situation en l'an 2000 si par malheur le phénomène observait la même allure : ce serait la disparition pure et simple de tout le clergé paroissial qui atteignait en 1900 à peine 45 000 curés et vicaires. » (C'est nous qui soulignons).

Vingt ans plus tard, se plaçant dans la lignée du père Doncoeur, le chanoine Boulard va faire une étude très approfondie et précise des ordinations depuis 150 ans, à commencer par l'année 1802 qui « avait vu, pour toute la France, seulement 5 ordinations. »

En résumé de son travail, le chanoine écrit page 115 :

« Tout au long de ces 150 années, les mouvements des ordinations apparaissent ainsi tellement synchronisés avec les grandes dates de l'histoire nationale, qu'on ne peut éluder une première constatation : les grands événements nationaux : guerre ou politique religieuse, et surtout le climat qui y est lié dans le pays, exercent une influence indéniable sur la levée des vocations sacerdotales. »

A – Genève-Annecy -

Un premier exemple : le diocèse de Genève-Annecy

Avant de donner une vision de la France entière, nous allons présenter le cas très intéressant du diocèse d'Annecy grâce à l'ouvrage publié en 1922 par le chanoine Rebord « Ordinations dans le diocèse de Genève-Annecy de 1546 à 1921. En complétant son travail, nous allons pouvoir contempler l'évolution des ordinations sur une période de 500 ans.

Quelques éléments historiques sur ce diocèse.

En l'an 1500, le diocèse de Genève fait partie du royaume de Piémont-Savoie dont le roi réside à Turin. Ce diocèse recouvre alors grosso modo l'actuel canton suisse de Genève et l'actuel département de Haute-Savoie.

A partir des années 1520, Genève va commencer à ressentir les influences du Protestantisme qui arrivent par les cantons alémaniques. Monseigneur François de la Beaume, évêque de Genève de 1523 à 1542, ne réside pas à Genève au moment où commencent des troubles dans la ville.

En 1535, les genevois refusent la souveraineté du duc de Savoie, proclament la République, chassent les prêtres et religieux et confisquent les biens du clergé.

Le duc de Savoie, appuyé par l'évêque, déclare la guerre à Genève qui demande l'appui du canton de Berne. En 1536, Berne déclare la guerre au duc de Savoie et décide de porter la guerre au cœur de la Savoie en envahissant les cantons de Vaux et du Valais, ainsi qu'une partie de l'actuel département de Haute-Savoie.

Berne décide alors d'imposer le protestantisme aux territoires conquis. Le 13 mai 1537, le synode de Lausanne réunit une centaine de pasteurs qui divisent la région en 7 départements ecclésiastiques. Les biens de l'Eglise sont confisqués. En 1538, on oblige tous les enfants à assister au catéchisme protestant. En 1539 on expulse tous les religieux catholiques.

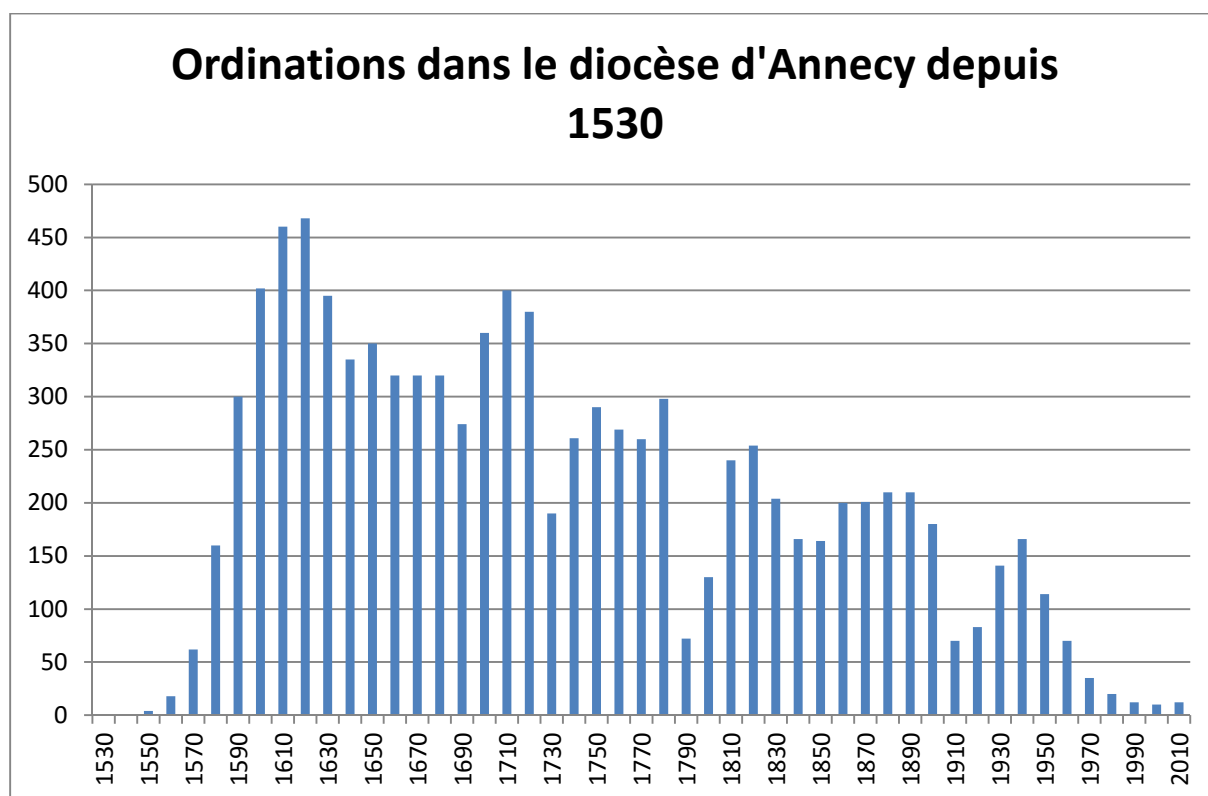
Cette occupation de la partie française va durer 30 ans, jusqu'au traité de Lausanne où les bernois rendent une partie des terres conquises au duc de Savoie : le pays de Gex, le Chablais et toute la partie nord de l'actuel diocèse d'Annecy.

En 1569, l'évêque s'établit à Annecy qui devient ville cathédrale.

En 1792, la Savoie est envahie par la République Française qui va y établir le régime de la Terreur pendant huit ans jusqu'aux grandes déportations de prêtres de 1798-1799.

En 1815 la Savoie est à nouveau rattachée au Piémont jusqu'en 1860 où elle sera rattachée définitivement à la France.

Regardons maintenant le «tableau des ordinations» par tranches de 10 ans :



Sources : chanoine Rebord – Chanoine Boulard- CEF et la vérité des chiffres. NB : la décennie 1730 est en creux par absence d'évêque.

Commentaires sur le diocèse de Genève-Annecy :

1/ 260 ans avant la révolution française, Genève fait sa propre révolution : établissement d'un régime républicain et expulsion de l'Eglise.

2/ Pendant la période de troubles et de guerres, il n'y a pas d'ordinations. Même avant que la guerre ne soit déclarée, l'évêque subissait les remontrances du Pape car il avait peur de se rendre dans son diocèse. De 1530 à 1560 seulement 2 ordinations de prêtres en 1546 et 4 entre 1550 et 1560.

3/ A partir de 1569, quand l'évêque décide de s'établir à Annecy, la situation revient peu à peu à la normale, mais il faudra attendre l'arrivée de Saint François de Sales et ensuite de son frère pour la résurrection: plus de 40 ordinations par an pendant 40 ans. Saint François de Salles sera d'abord coadjuteur de Mgr Garnier puis évêque de 1602 à 1622. A sa mort, son frère Jean-François prendra sa suite jusqu'en 1635.

4/ Après Saint François et son frère, les ordinations vont baisser progressivement jusqu'à l'invasion de la Savoie par la République Française en septembre 1792. Les dernières ordinations ont lieu en juin 1792.

8/ Pendant la république française 1792-1804 les ordinations sont supprimées, les prêtres sont massacrés et déportés.

9/ A partir de 1805, les ordinations redémarrent et suivent les mêmes oscillations que sur le reste de la France avec les traumatismes de la guerre de 14-18 et de la période actuelle.

En résumé : pendant la période de trouble liée à la guerre de religion, le diocèse connaît une période de 50 ans quasiment sans ordination, c'est-à-dire que le clergé est totalement décimé. Arrive un grand saint évêque qui évangélise le pays en le parcourant à pied en tous sens ; en vingt ans il ordonne 924 prêtres. Son frère qui lui succède continue les ordinations au même rythme. Puis c'est le déclin continu pendant 4 siècles.

B – Ordinations en France de 1750 à 1815

Pour la France entière, nous ne disposons de données précises sur les ordinations année par année « que » depuis 1750.

Le clergé sous l'ancien régime

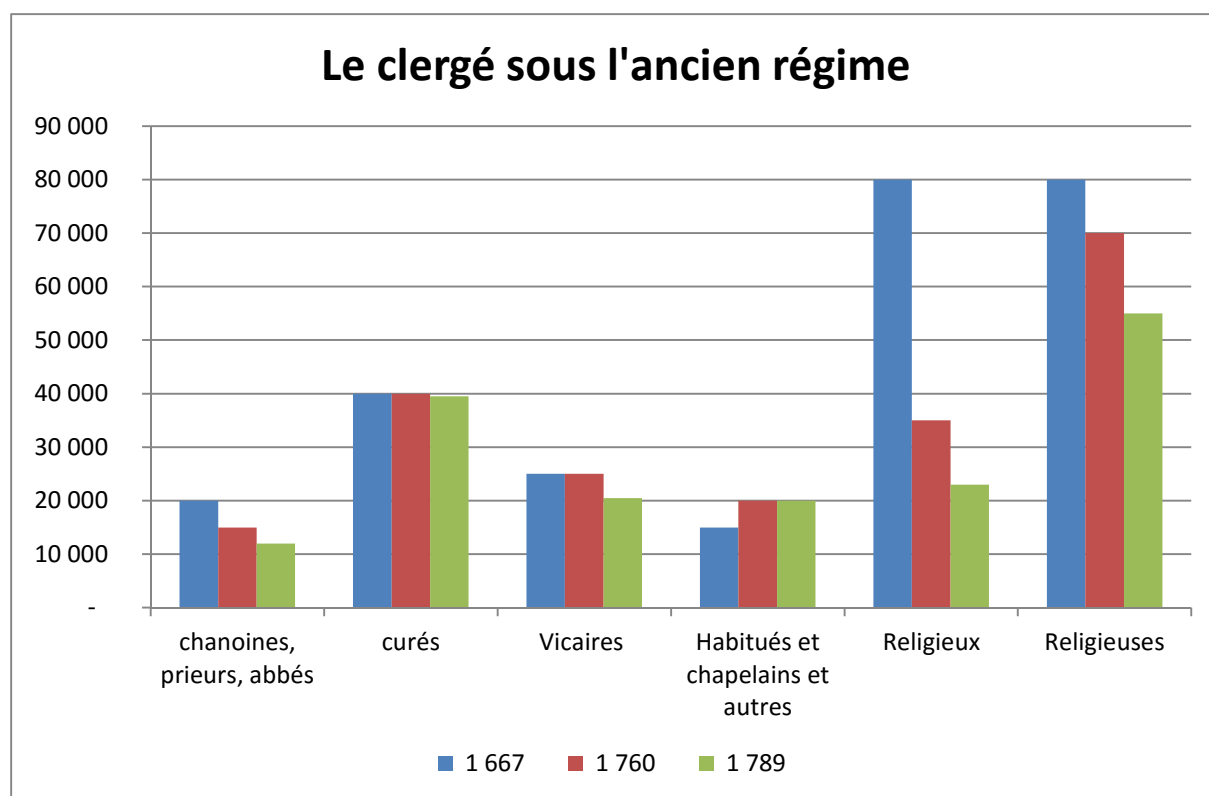
De 1760 à 1790, nous ne savons pas faire la différence entre prêtres diocésains et religieux. Nous savons cependant que les prêtres des paroisses représentaient la moitié de l'ensemble des prêtres.

La tendance générale était une baisse des ordinations sacerdotales de religieux.

Le tableau ci-dessous donne une vision de 1667 (rapport à Colbert sur le clergé) et une vision de 1789 pour l'ensemble de l'ordre du Clergé :

En 1767, le clergé de France a un effectif de 260 000 personnes constitué de 80 000 religieuses, 80 000 religieux, et 100 000 prêtres séculiers.

EN 1789, l'effectif du clergé n'est plus que de 170 000 personnes : 22 000 religieux, 55 000 religieuses et 93 000 prêtres séculiers.



Sources : le graphe ci-dessus est ce qui nous semble aujourd'hui de plus précis sur le sujet.

Pour 1667 : Moheau, « la population de la France » écrit en 1778 - - Pour 1760 : Moheau + la vérité des chiffres - - Pour 1789 : ministère des cultes 1805 + Tackett et Laglois + la vérité des chiffres.

Principales observations :

1/ Sous l'ancien régime la moitié des prêtres n'a pas directement charge d'âmes.
 2/ De 1667 à 1789 on assiste à un déclin du clergé, surtout des religieux et religieuses : sécularisation, corruption des mœurs au plus haut niveau de la société, philosophisme, calomnies et moqueries, développement d'une haine souterraine de l'Eglise

2/ Les religieux déclinent fortement :

- Relâchement de la discipline de certains ordres

- Le système dit de la « commende » permet à un séculier de toucher les revenus d'une abbaye sans y jamais mettre les pieds, ni croire en Dieu, les moines étant réduits à la portion congrue. Pour optimiser le revenu, il fallait, entre autres choses, diminuer le nombre de moines.
- Attaques et calomnies devant de l'extérieur et de l'intérieur du clergé,
- Transformation du vocabulaire : les moines sont dits « esclaves du fanatisme, du despotisme sacerdotal... »
- Commission des réguliers qui, à partir de 1768, va régler leur sort : elle est confiée par Louis XV à un évêque athée, Mgr Loménie de Brienne.
- Jalousie et volonté de prendre les biens des moines
- Expulsion et spoliation des jésuites par Louis XV en 1764.
- La révolution n'aura qu'à terminer le travail en supprimant complètement les ordres monastiques

En 1790 et 1791, la Constitution civile du clergé ne garde que les évêques, curés et vicaires qui prêtent serment : les 2/3 du clergé doivent disparaître.

A partir de 1792, la Première République va naître dans les Massacres de Septembre, massacres de prêtres qui sont qualifiés de fanatiques, d'ennemis du peuple... dans un pays qui compte 95% catholique.

Mgr Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, est à la fois évêque et « philosophe », pour lui les moines sont le « rebus de la société ». La correspondance suivante à son sujet est instructive. Voltaire à d'Alembert, 11 juin 1770: « On dit que vous nous donnez pour confrère Monsieur l'archevêque de Toulouse qui passe pour une bête de votre façon très bien disciplinée par vous. » D'Alembert à Voltaire 21 décembre 1770 :« ...nous avons en lui un très bon confrère qui sera certainement très utile aux lettres et à la Philosophie ». Loménie de Brienne sera un des 4 évêques à prêter serment à la Constitution Civile du Clergé en 1790. L'abbé Barruel dira de lui en 1798 : « Ce Judas pendant 30 ans mêlé au collège des Apôtres ».

Sur 2997 couvents ou monastère, la Commission des Réguliers va en fermer 458. La Commission par une série de mesures va accélérer jusqu'à la révolution le déclin des ordres monastiques.

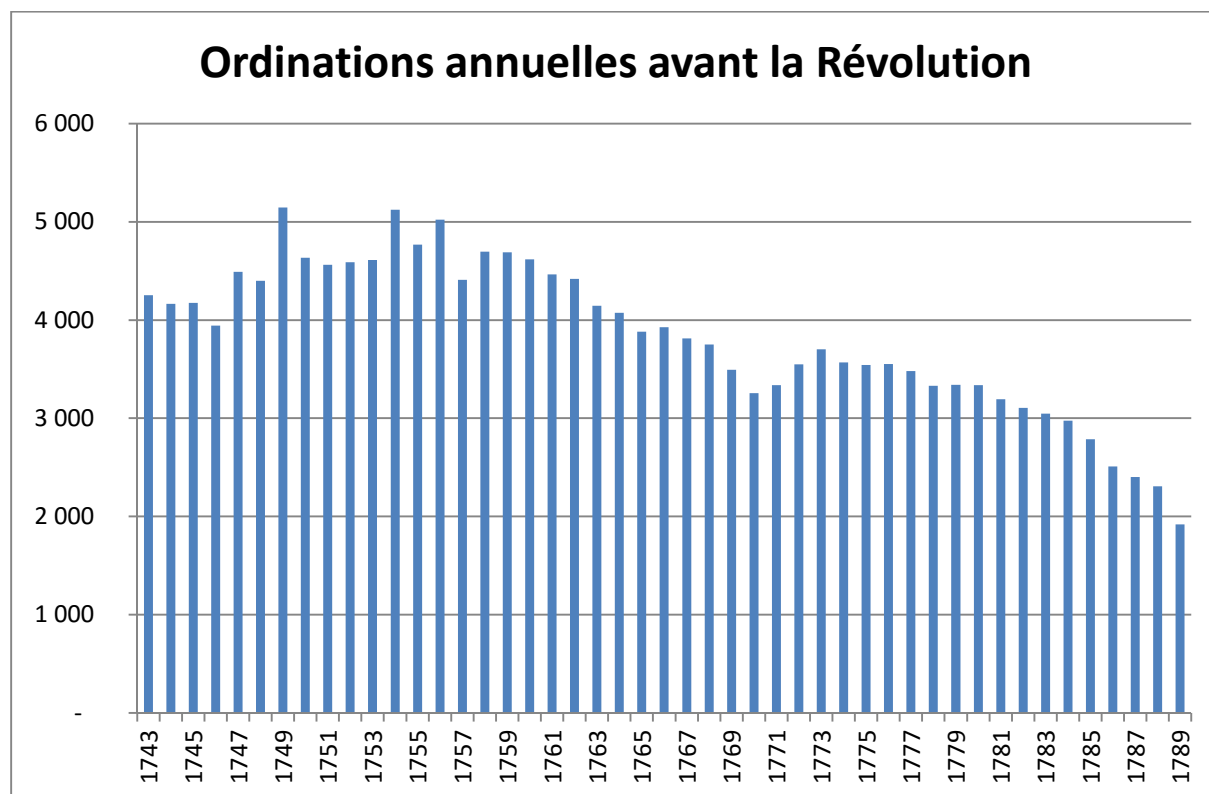
Les ordinations de 1750 à 1790

On ne connaît que très partiellement le nombre d'ordinations en France de 1700 à 1750, cependant, les différentes études tendent à montrer qu'elle aurait

augmenté dans la première moitié du siècle pour atteindre un maximum autour de 1750.

A partir des données du ministère des cultes pour 1805 et des tables de mortalité, nous avons pu reconstituer à $\pm 10\%$ près le nombre d'ordinations par années depuis 1743.

Le tableau ci-dessous rend compte de cette évolution :



Sources : ministère des cultes et la vérité des chiffres

Globalement, les ordinations en France de séculiers et de réguliers baissent de moitié sur les trente années précédant la révolution.

Cette vision nationale cache des différences marquées :

- Entre la ville et la campagne
- Entre les régions de France

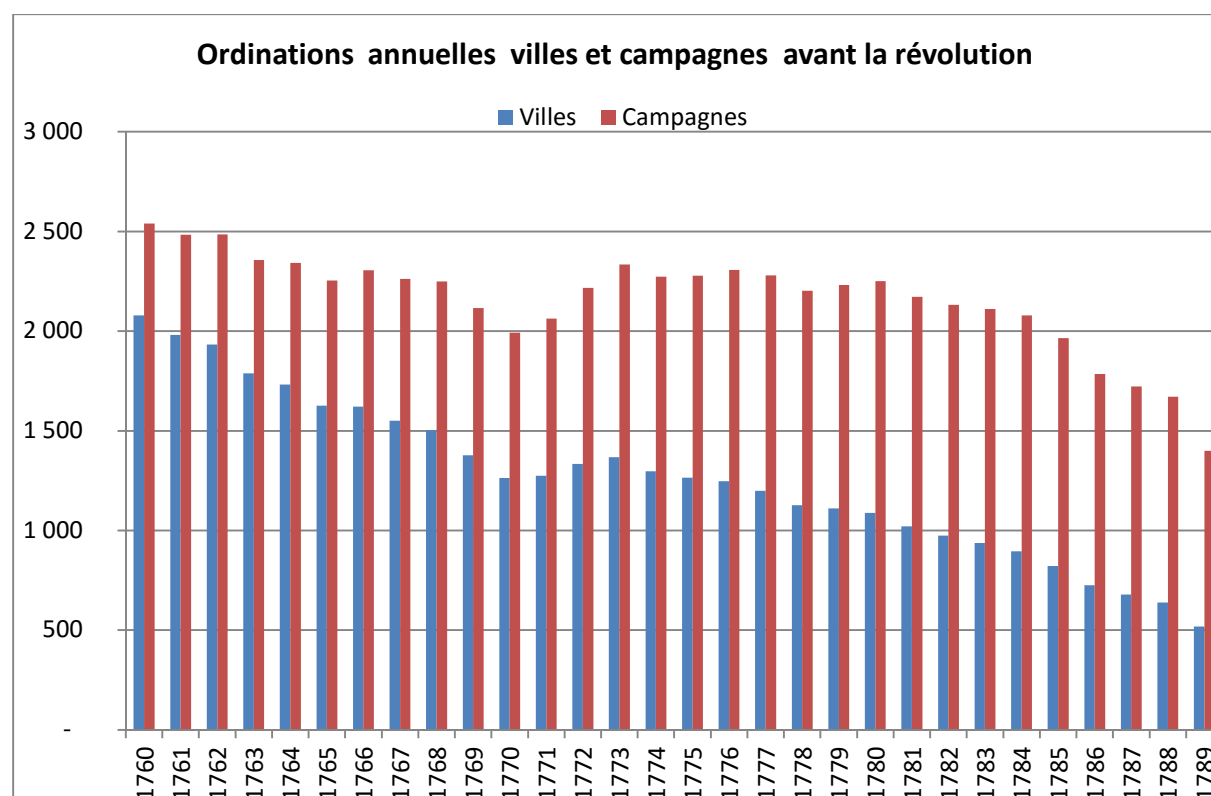
La différence entre villes et campagne

Nous nous appuyons ici sur le travail de Tackett et Langlois : Ecclesiastical structures and clerical geography on the eve of the French Revolution (1980) qui

indique qu'avant 1760, les prêtres venaient à 55% des campagnes et à 45% des villes (de plus de 2000 habitants). A la veille de la révolution, les citadins ne représentaient plus que 27% du total.

Si on met cela en courbes, ça montre une évolution très intéressante de 1760 à 1789:

- Les ordinations de citadins sont divisées par quatre
- Les ordinations de prêtres issus de la campagne baissent aussi, mais dans une moindre mesure :

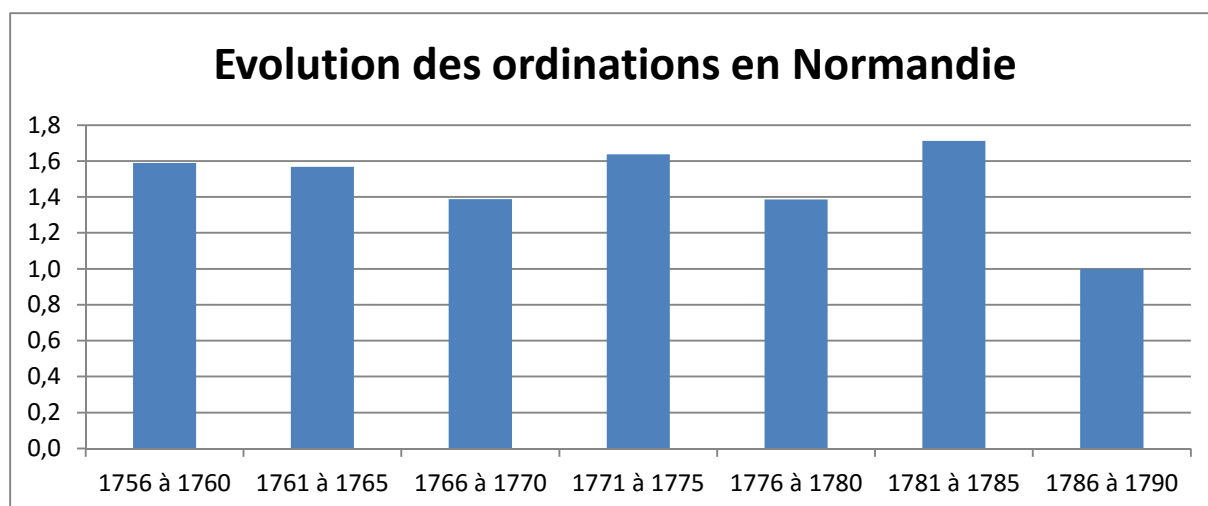


Sources : la vérité des chiffres

Par exemple, durant cette période, l'énorme diocèse de Paris voit les vocations chuter : en 1790, seulement 30% des prêtres diocésains parisiens sont originaires du diocèse.

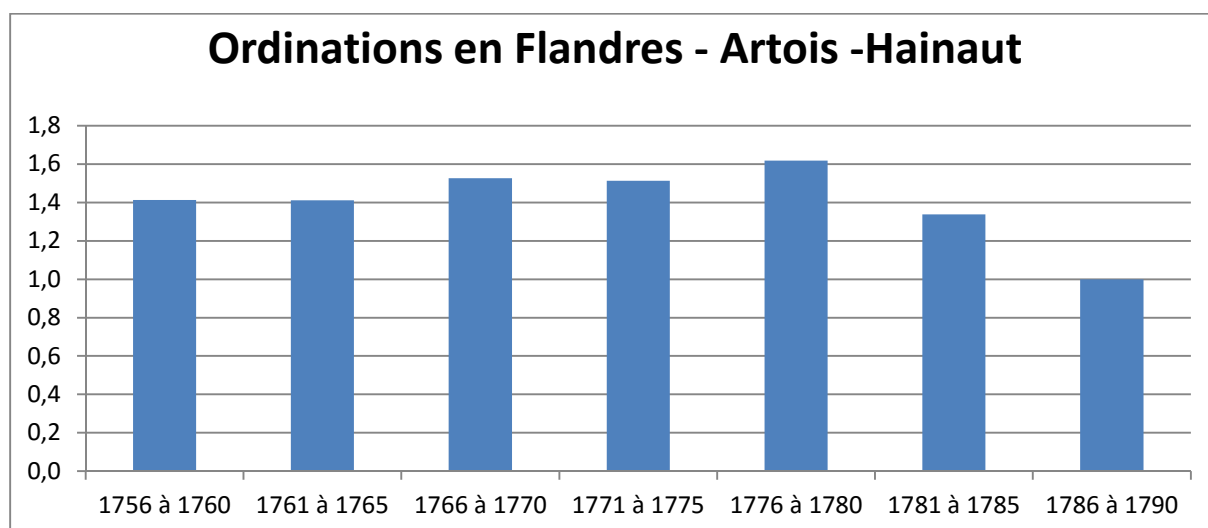
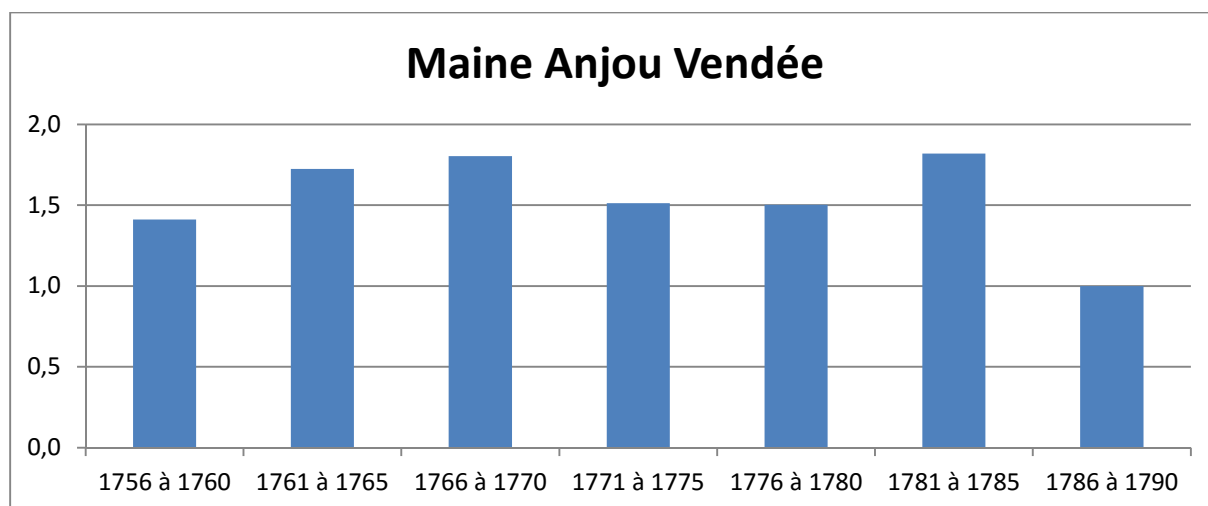
Les différences entre régions

NB : pour tous les histogrammes régionaux ci-dessous, nous avons pris comme base 1,0 la dernière période avant la révolution : 1786 à 1790.



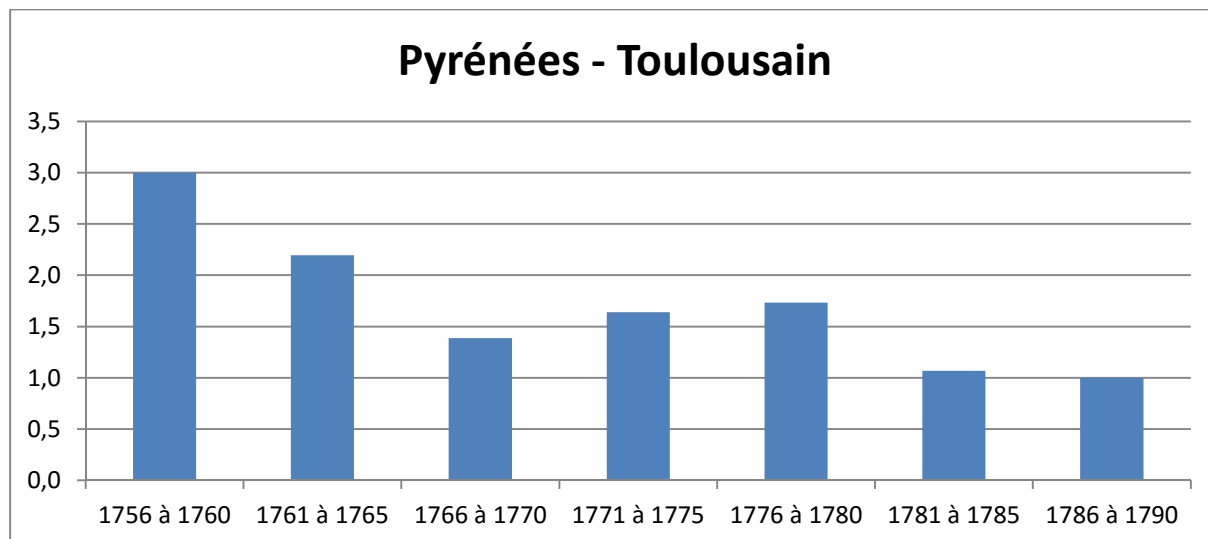
La Normandie maintient les ordinations tout au long du siècle, jusqu'à la veille de la révolution. Elle est « exportatrice » de prêtres, notamment vers Paris dont un quart des prêtres viennent des diocèses normands.

Les pays de Loire et les Flandres sont dans la même situation :

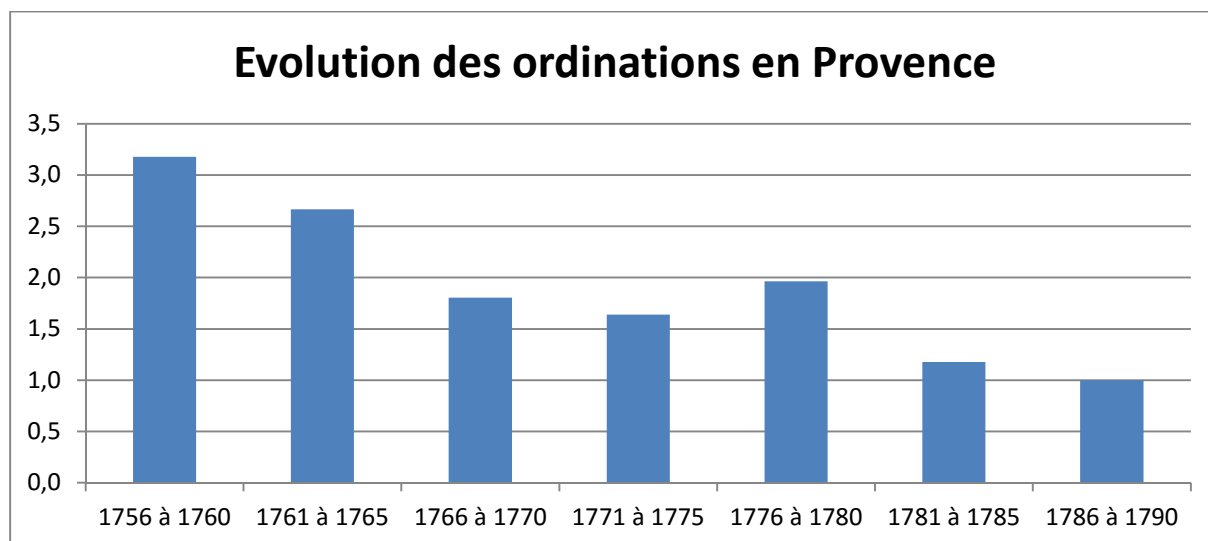


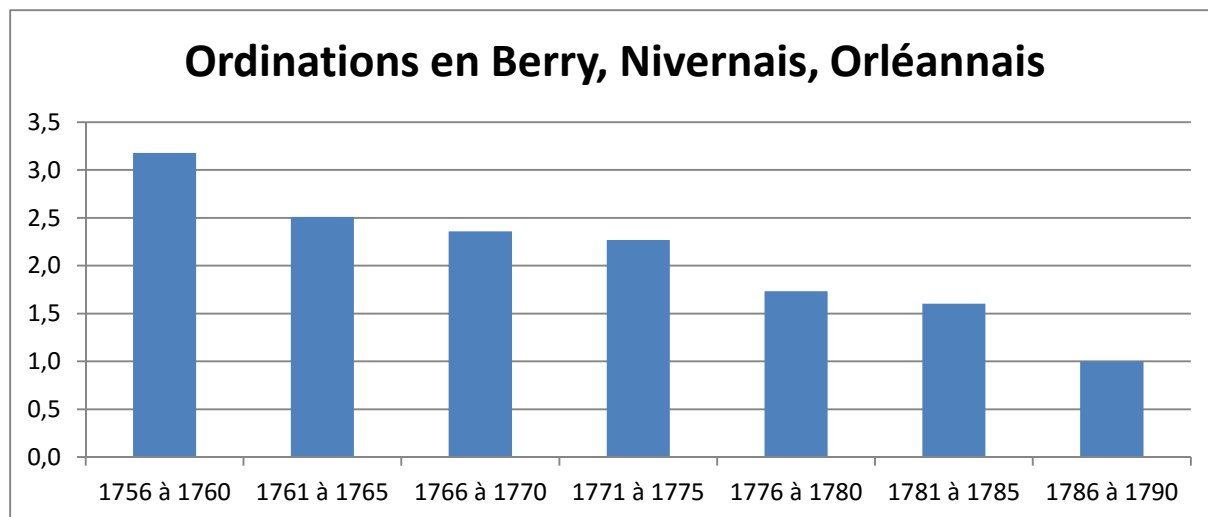
Ces différents cas sont des exemples car nous n'avons pas une vision exhaustive de toutes les régions.

A l'inverse, d'autres régions voient le nombre de prêtres baisser très fortement : nous donnons ici quelques exemples : Toulouse , La Provence et le Centre de la France :



Toulouse a pour archevêque de 1763 à 1787 le fameux Mgr Loménie de Brienne. La chute est spectaculaire bien avant la révolution. C'est la même chose pour la Provence ou le Centre :





Conclusion

A la veille de la révolution, une moitié de la France est encore totalement chrétienne, c'est celle qui va s'opposer à la République venue de Paris, c'est aussi celle qui s'opposera à la Constitution Civile du Clergé et qui sera martyrisée ou contrainte à l'exil.

Une autre moitié de la France s'est déjà en partie déchristianisée ou du moins a pris certaines distances avec l'Eglise.

Les ordinations de 1790 à 1815

En 1790, la Constitution Civile du Clergé est un schisme avec Rome. Sur 135 évêques, 4 seulement prêtent serment à la Constitution. Les autres sont condamnés à l'exil ou massacrés.

De 1790 à 1800 on estime qu'il y eut environ 2 000 ordinations schismatiques surtout dans les deux premières années 1791 et 1792. On ordonnera un peu n'importe qui, jusqu'à des jeunes de 16 ans avec des préparations de quelques mois.

L'Eglise clandestine fidèle à Rome n'a ordonné qu'une cinquantaine de prêtres pendant 10 ans.

En 1801, le Concordat divise la France en 50 diocèses qui n'ont bien sûr pas de séminaires. Les nouveaux évêques nommés par Bonaparte viennent d'horizons divers : prêtres réfractaires ou anciens constitutionnels.

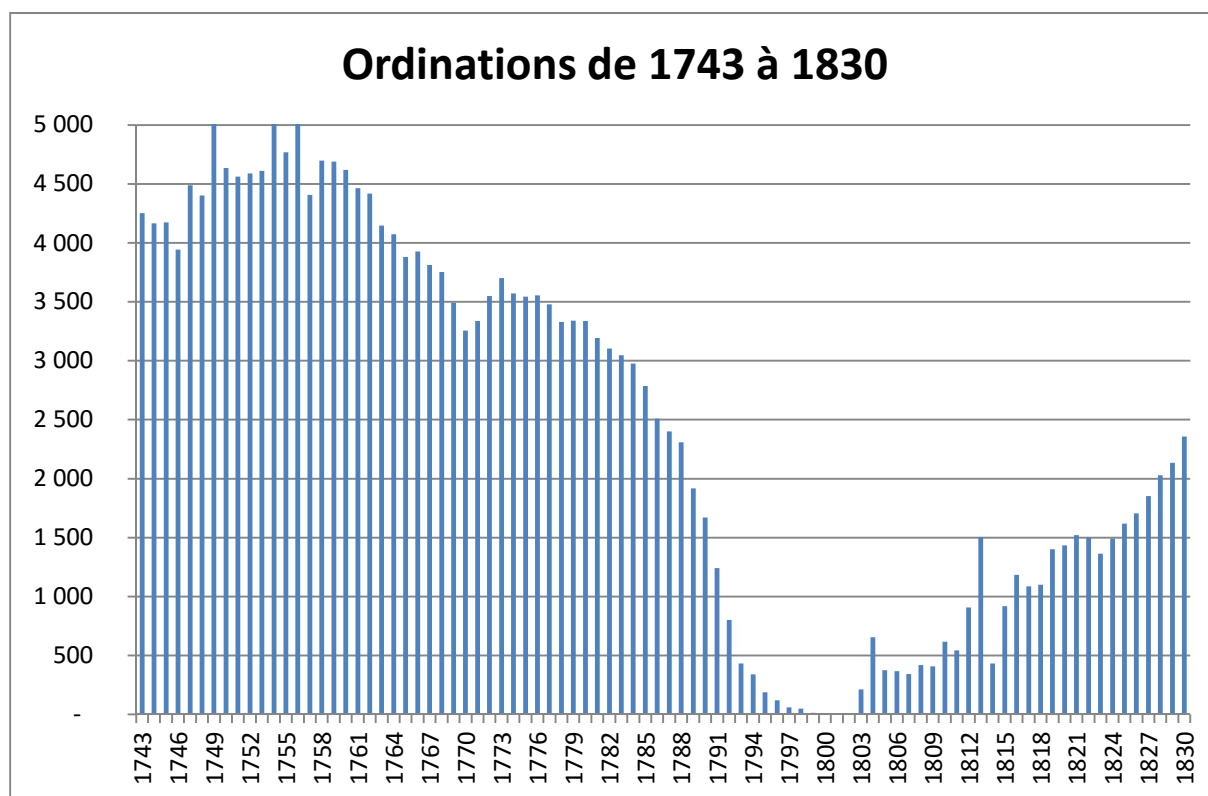
Le Concordat met les ordinations sous la surveillance de la police. C'est le préfet qui valide la liste des ordinants en s'appuyant sur l'avis donné par la police de Fouché (un des plus grands criminels de la Révolution).

Tout commence par l'ouverture de séminaires. Ce n'est pas fait en un jour. Par exemple, les sulpiciens vont ouvrir 11 séminaires : Paris et Lyon en 1802, Aix et Toulouse en 1804, Saint-Flour, Autun et Angers en 1805, Clermont en 1806, Viviers, Limoge et Nantes en 1807.

Ensuite, en 1810, les sulpiciens sont dissous et expulsés suites aux dénonciations de Fouché et en 1811, Napoléon fera fermer la moitié des petits séminaires.

Le nombre d'ordination est très variable suivant les régions : seulement 12 ordinations de prêtres du diocèse de Paris entre 1802 et 1815.

De 1802 à 1805, Les ordinations restent concentrées sur les provinces chrétiennes. Le graphe ci-dessous replace cette période dans un contexte de plus long terme.



Conclusion sur la période 1790-1815

Cette période de 25 ans est une période de violences, de déportations et de massacres.

D'abord, de 1792 à 1800, huit années de Terreur Républicaine commencée par les fameux massacres de septembre, 3 000 prêtres martyrisés, 40 000 exilés et 4 000 déportés. Les derniers déportés le seront en décembre 1799.

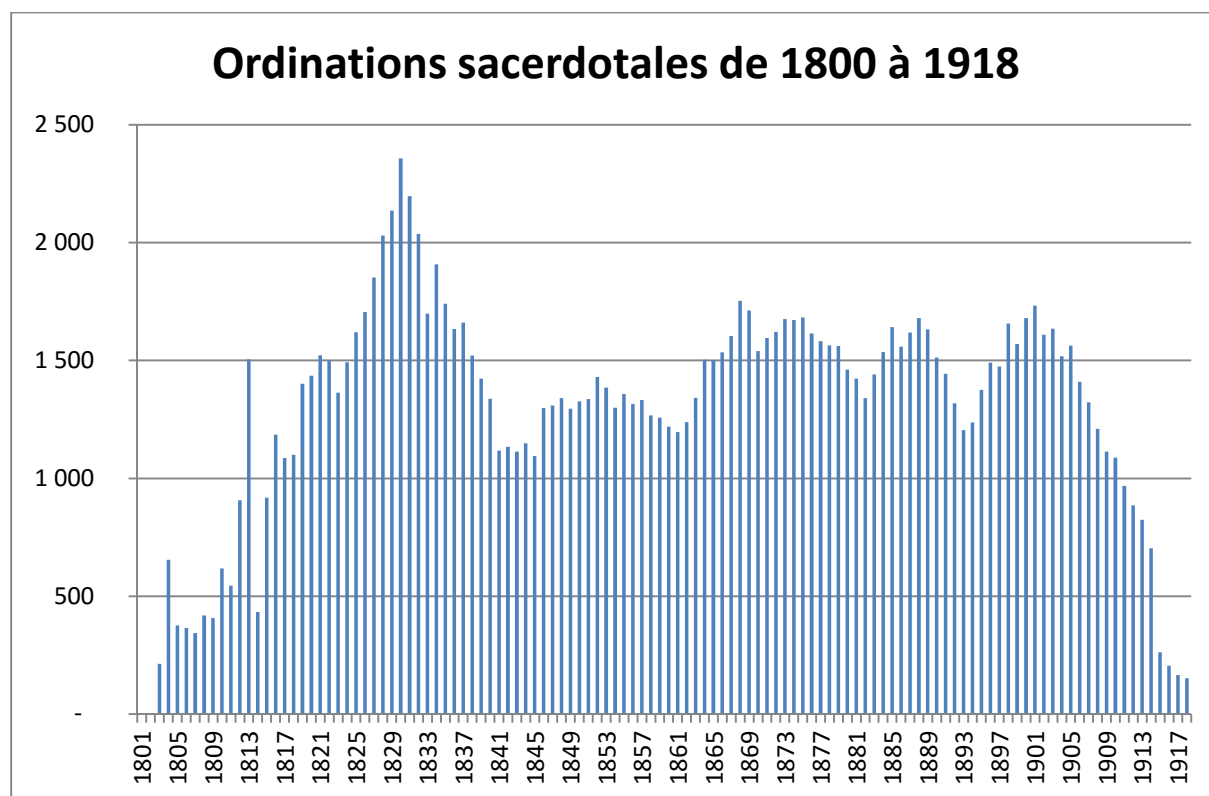
Ensuite 15 années de régime policier pendant lesquelles les séminaires sont surveillés, le courrier ouvert. Fouché, l'ancien criminel de Lyon, veille.

C'est donc une période peu propice aux ordinations. Laissons Louis Veuillot conclure: "la renaissance du catholicisme a pris sa source au massacre des prêtres fidèles, dans les prisons de la première république".

C – 1815 à 1900 – La renaissance

Cette période de 85 ans va de la restauration (rois Louis XVIII et Charles X) jusqu'aux premières années de la troisième république. Elle s'arrête avant la loi de 1901 sur les congrégations.

Le tableau ci-dessous nous montre les variations des ordinations annuelles autour **d'une moyenne de 1 500 par an qui sont réparties de façon assez homogène sur tout notre pays**. Les données sont du Chanoine Boulard.



Pendant cette période, **l’Eglise est libre jusqu’en 1880**. Parallèlement aux ordinations on assiste à un extraordinaire développement des congrégations enseignantes et hospitalières.

En 1876, il y a en France, 56 000 prêtres diocésains, plus de 30 000 religieux et 127 000 religieuses, sans compter l’Alsace-Lorraine. Pour retrouver dans l’Histoire de France un tel esprit de dévouement et de charité, il faut remonter à l’époque de Saint Vincent de Paul.

Il est clair que les ennemis de l’Eglise enragent. A partir de 1880 les Républicains vont recommencer les persécutions **sans pour autant modifier le nombre des ordinations qui ne chuteront qu’après 1901**.

Le premier acte est l’expulsion des jésuites par le décret du 29 mars 1880. Citons le chanoine Boulard :

« Pourtant les premiers symptômes des persécutions prochaines s’étaient déjà manifestés :

1880 : loi remplaçant « l’instruction morale et religieuse » par « l’instruction morale et civique » ; premiers décrets contre les congrégations religieuses « non autorisées ».

1881 : gratuité de l’enseignement primaire et premières fermetures de jувénats et de scolasticats religieux

1882 : loi Jules Ferry sur l’enseignement primaire obligatoire. Le prêtre ne peut plus entrer à l’école pour y faire le catéchisme. Le crucifix est enlevé des salles de classes.

En 1886, vient d’être décidée la laïcisation du personnel des écoles communales ; les religieux et religieuses étant exclus, les écoles des campagnes vont fatalement presque partout se retrouver laïcisées.

Et en 1889, la loi militaire va exiger des séminaristes le service d’un an ; le but avoué de la franc-Maçonnerie est de tarir les vocations.... »

D – 1901 à 1950– Deuxième persécution et renouveau

Nous citons à nouveau le chanoine Boulard :

« Mais bientôt, c’est la seconde vague : une lutte acharnée, persévérante et habile contre l’Eglise.

1901 : loi sur les congrégations : interdiction d’enseigner à tout membre d’une congrégation religieuse non autorisée. C’est, après la suppression du personnel religieux dans les écoles

publiques, la ruine de l'école libre elle-même qui, du jour au lendemain, n'aura plus de personnel enseignant.

1905 : la « loi de deux ans » de service militaire, qui oblige maintenant tous les français sans exception et donc également les séminaristes.

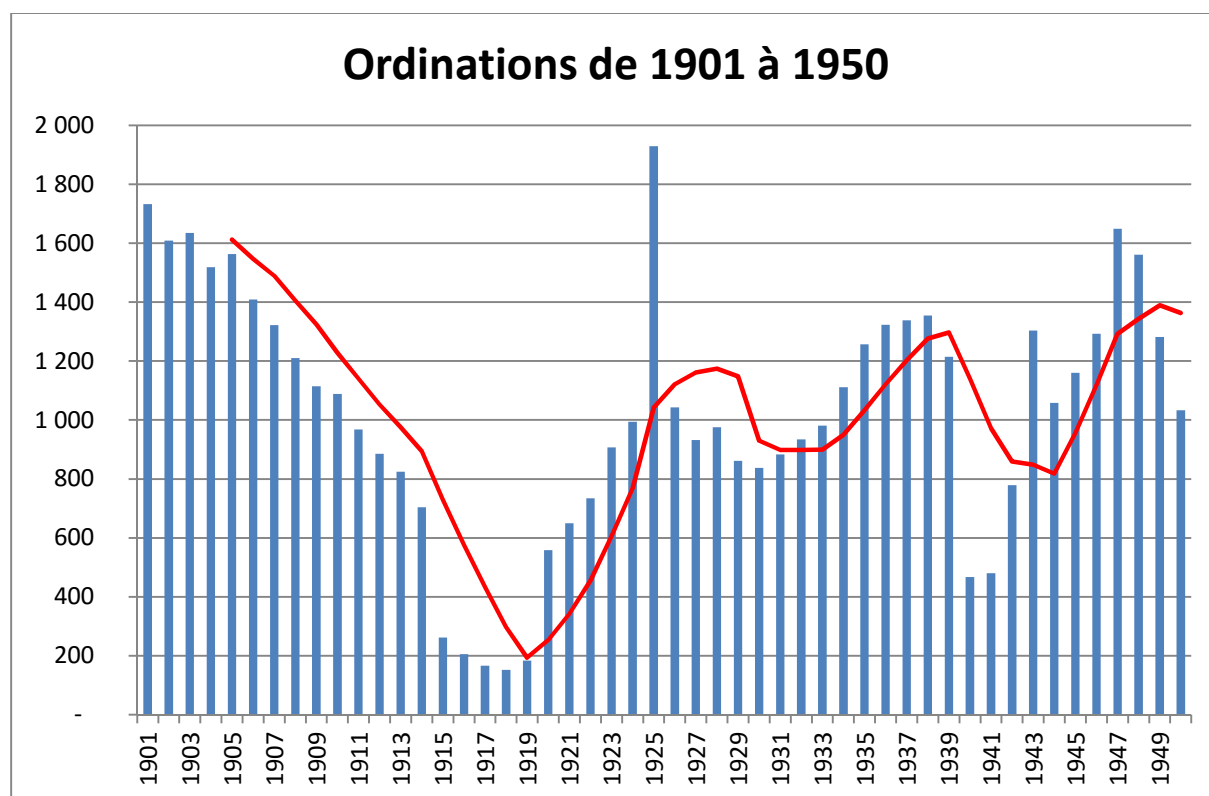
La même année la loi de Séparation. Les petits et les grands séminaires sont confisqués, le clergé spolié de son traitement, les églises privées de leurs fondations pieuses.

1907 : 5 500 séminaristes et jeunes prêtres, qui avaient bénéficié de la loi de 1889, sont rappelés momentanément au service militaire.

1908 : la querelle des manuels scolaires

1910 : la destruction des églises non réparées.

Vingt-cinq ans ont maintenant passé depuis la laïcisation de l'enseignement public : une génération a « été élevée plus ou moins sans Dieu, elle n'orientera pas facilement ses enfants vers les séminaires ».



NB ; la ligne rouge est la moyenne mobile à 5 ans

Nous avons ici un scénario qui ressemble aux persécutions de la Première république.

Première phase : 1880 à 1914, persécutions, expulsions, spoliations. Les ordinations chutent de plus de moitié

Deuxième phase : 1914 à 1918. La loi de 1889 dites « des curés sac au dos » affecte les prêtres mobilisés dans les services de santé. Plus de 25 000 prêtres et séminaristes sont mobilisés : 2 949 prêtres, 1 300 séminaristes et 1 571 religieux meurent au champ d'honneur (La Croix 30/03/2015).

Troisième phase : le renouveau, les prêtres au front ont évangélisé les jeunes hommes de France. Le sang des martyrs fait à nouveau son effet, les ordinations remontent à une moyenne de 1 060 par an de 1920 à 1950.

A l'issue de la guerre, la reconnaissance générale du rôle joué par l'Eglise de France pendant la guerre permettra aux congrégations de revenir s'installer sur le sol de France, malgré la tentative du Cartel des Gauche de 1924 de les expulser à nouveau.

La guerre de 14 : guerre religieuse ?

La France est forte quand elle est catholique. **Quand les républicains persécutent l'Eglise de France, ils affaiblissent la France.** Le sénateur Gaudin de Villaine a lu le 6 avril 1911 la lettre suivante de Bismark à son ambassadeur en France (JO du 6 avril 1911):

« ... Nous devons, enfin, désirer le maintien de la République en France pour une dernière raison qui est majeure : la France monarchique était et serait catholique : sa politique catholique lui donnait une grande influence en Europe, en Orient et jusque dans l'Extrême-Orient. – Un moyen de contrecarrer son influence au profit de la nôtre, c'est d'abaisser le catholicisme et la papauté qui en est la tête ; si nous pouvons atteindre ce but, la France est à jamais annihilée. La monarchie nous entraverait dans cette tentative : la République nous aidera.

« J'entreprends contre l'Eglise Catholique une guerre qui sera longue et peut-être terrible. On m'accusera de persécution, et j'y serai peut-être conduit : mais il le faut pour achever d'abaisser la France et établir notre suprématie religieuse et diplomatique, comme notre suprématie militaire...

« Eh bien, je le répète ici encore, les républicains nous aideront ; ils jouent notre jeu : ce que j'attaque par politique, ils l'attaquent par fanatisme antireligieux. Leur concours nous est assuré !...

« Entretenez dans les feuilles radicales françaises à notre dévotion, la peur de l'épouvantail clérical, en faisant propager les calomnies ou les préjugés qui ont fait naître cette peur... faites aussi souvent parler dans ces feuilles des dangers de la réaction ! des crimes de l'absolutisme, des empiètements du clergé !!! – ces balivernes ne manquent jamais leur effet sur les masses ignorantes...

« Oui, mettez tous vos soins à entretenir cet échange de services mutuels entre les républicains et nous – c'est la France qui en paiera les frais »

La guerre de 40

Cette guerre n'a pas eu d'effet majeur sur les ordinations : le trou des premières années de guerre a été rapidement comblé, notamment avec les retours de prisonniers en 1945.

Conclusion sur la période

Après les persécutions de la troisième République et deux guerres mondiales, on peut penser que l'Eglise s'en est bien sortie. Il y a en France :

- 120 000 religieuses
- 14 000 religieux
- 43 000 prêtres diocésains.

Pourtant, le chanoine Boulard est inquiet : les taux de persévérance baissent on quitte plus facilement le séminaire. Connaissant les effectifs des grands séminaires, il fait une prévision pour les cinq prochaines années.

	Prévision du Chanoine en 1950	Réalité	Ecart
1951	1180	1020	-14%
1952	980	930	-5%
1953	960	910	-5%
1954	1000	810	-19%
1955	1080	840	-22%

On voit ci-dessus que la réalité sera bien en-dessous des prévisions du chanoine : le phénomène qu'il pressentait va s'amplifier.

E – Les séminaires en 1947/1948

Le chanoine Boulard nous donne les résultats d'une enquête menée par le Comité National de l'Enseignement Libre pour l'année scolaire 1947/1948 à laquelle 90% des établissements ont répondu.

Cette enquête permet de bien comprendre comment fonctionne le recrutement sacerdotal dans notre pays.

Malgré les inquiétudes, on va voir que le système est assez satisfaisant.

Le premier tableau nous donne un état du recrutement des grands séminaires et les ordres religieux. Le deuxième tableau concerne les petits séminaires.

L'avenir de l'Eglise repose sur l'enseignement catholique

Provinces ecclésiastiques	Total des séminaristes	Etudiants provenant					
		d'un petit séminaire		d'un établissement libre		d'un établissement public	
Aix	201	135	67%	33	16%	33	16%
Albi	378	303	80%	67	18%	8	2%
Auch	133	123	92%	5	4%	5	4%
Avignon	307	236	77%	34	11%	37	12%
Besançon	447	363	81%	38	9%	46	10%
Bordeaux	502	435	87%	49	10%	18	4%
Bourges	347	224	65%	103	30%	20	6%
Cambrai	522	312	60%	199	38%	11	2%
Chambéry	104	63	61%	41	39%	-	0%
Lyon	487	413	85%	58	12%	16	3%
Paris	1 165	412	35%	421	36%	332	28%
Reims	320	209	65%	79	25%	32	10%
Rennes	669	490	73%	177	26%	2	0%
Rouen	470	337	72%	120	26%	13	3%
Sens	170	116	68%	40	24%	14	8%
Toulouse	166	148	89%	9	5%	9	5%
Tours	748	566	76%	166	22%	16	2%
Total diocèses	7 136	4 885	68%	1 639	23%	612	9%
Instituts religieux							
de prêtres	1 556	776	50%	691	44%	89	6%
de frères	2 495	1 517	61%	518	21%	460	18%
Total religieux	4 051	2 293	57%	1 209	30%	549	14%

Source : chanoine Boulard

Le tableau montre l'importance des petits séminaires d'où proviennent 68% des séminaristes : 35% pour Paris et 75% pour les provinces.

En dehors de Paris, l'enseignement public ne donne que 5% des séminaristes.

Les vocations tardives

A cette époque, on distinguait les vocations du jeune âge, des vocations dites tardives, nées après l'école dans le milieu du travail ou pendant les études supérieures. En 1949, il y avait entre 850 et 900 séminaristes de vocations tardives pour toute la France. Ils étaient regroupés dans des maisons ou sections de vocations tardives.

A Paris ou au Mans, ces vocations tardives représentaient plus de 30% du total des vocations.

A Meaux, Tours, Versailles ou Cambrai, on était la proportion était supérieure à 20%.

Par contre, dans les diocèses de Saint-Brieuc, Rennes, Vannes, Quimper, Nantes, Angers ou Lille, les vocations tardives représentaient moins de 5% et parfois moins de 1%.

Le recrutement des petits séminaires

EN l'année scolaire 1947/1948, il y avait 121 petits séminaires pour 14 000 élèves. Le tableau ci-dessous concerne 110 petits séminaires soit 90% du total :

Provinces ecclésiastiques	Total des petits séminaristes	Elèves provenant			
		d'un établissement libre		d'un établissement public	
Aix	275	90	33%	185	67%
Albi	1 364	652	48%	712	52%
Auch	364	119	33%	245	67%
Avignon	371	220	59%	151	41%
Besançon	939	287	31%	652	69%
Bordeaux	1 102	811	74%	291	26%
Bourges	840	407	48%	433	52%
Cambrai	657	474	72%	183	28%
Chambéry	411	195	47%	216	53%
Lyon	1 290	760	59%	530	41%
Paris	827	505	61%	322	39%
Reims	543	262	48%	281	52%
Rennes	1 420	1 239	87%	181	13%
Rouen	600	244	41%	356	59%
Sens	134	57	43%	77	57%
Toulouse	453	179	40%	274	60%
Tours	1 137	957	84%	180	16%
Total diocèses	12 727	7 458	59%	5 269	41%

Source : Chanoine Boulard

La persévérance

Si on considère que le durée du petit séminaire était à peu près la même que celle du grand séminaire (6 ans en moyenne) on peut rapprocher les deux tableaux : 12 727 élèves dans les petits séminaires ; 4 885 grands séminariste et 2 293 novices venant des petits séminaires.

Le rapport des deux nous montre que **56% des élèves de petits séminaires entraient ensuite au grand séminaire ou dans un ordre religieux.**

Cette persévérance moyenne était variable suivant les provinces : <25% à Chambéry, mais supérieur à 80% à Rouen ou Avignon.

En 1950, le Clergé de France est revenu au niveau d'avant la Révolution **grâce à l'Ecole Libre et aux Petits Séminaires.** Ils vont être la cible des ennemis de l'Eglise qui enragent à nouveau, comme en 1880.

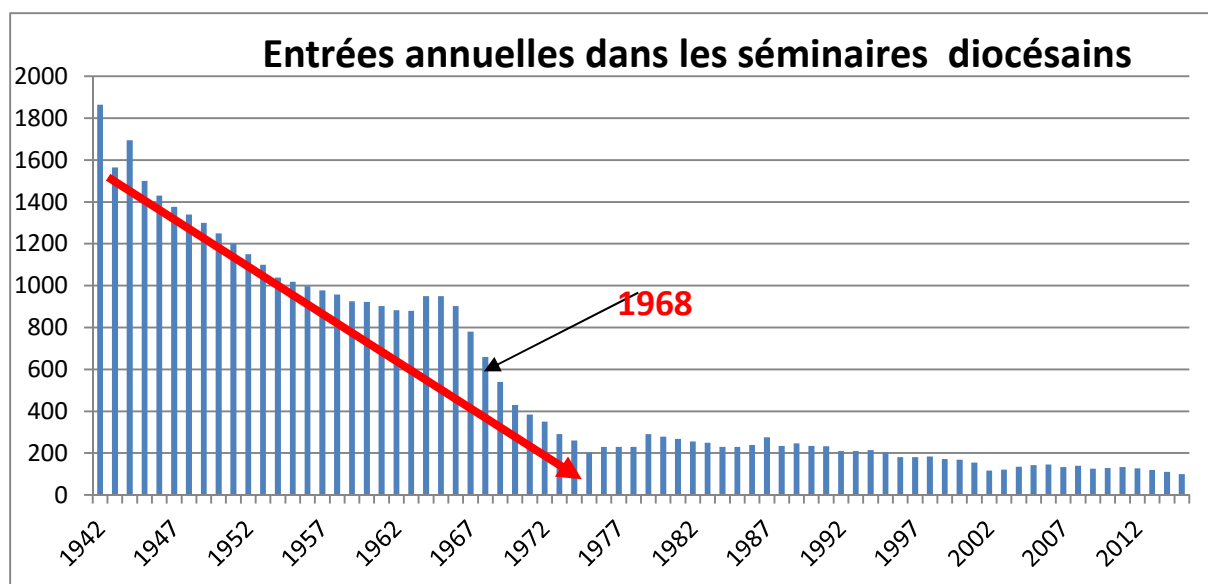
F – 1951 à 2015– L' autodestruction

En 1950, nous avons vu que les effectifs de l'Eglise de France étaient à un des plus hauts niveaux de son histoire. Pourtant le chanoine Boulard est inquiet, d'où le titre de son livre : « Essor ou déclin du Clergé Français ».

Voyons comment les choses se sont passées.

Les entrées au séminaire

De 1945 à 1975, les entrées au séminaire chutent de façon continue. **1968**



Sources : CEF, Marcel Launay « Les séminaires français », la vérité des chiffres

est une année comme les autres. La stabilisation de 1958 à 1966 est compensée par une accélération de 1967 à 1970. Ensuite on assiste à une nouvelle chute continue de 1979 à 2015, les entrées étant à nouveaux divisées par 3 sur une période de 36 ans.

Chute continue de 1945 à 1975 : les petits séminaires

Nous avons vu que les petits séminaires étaient les viviers de futurs vocations : 75% des séminaristes de France (hors Paris), le reste des vocations provenant de l'enseignement libre. C'est donc de ce côté qu'il faut essayer de comprendre la chute des vocations sacerdotales.

A partir de 1945, les petits séminaires :

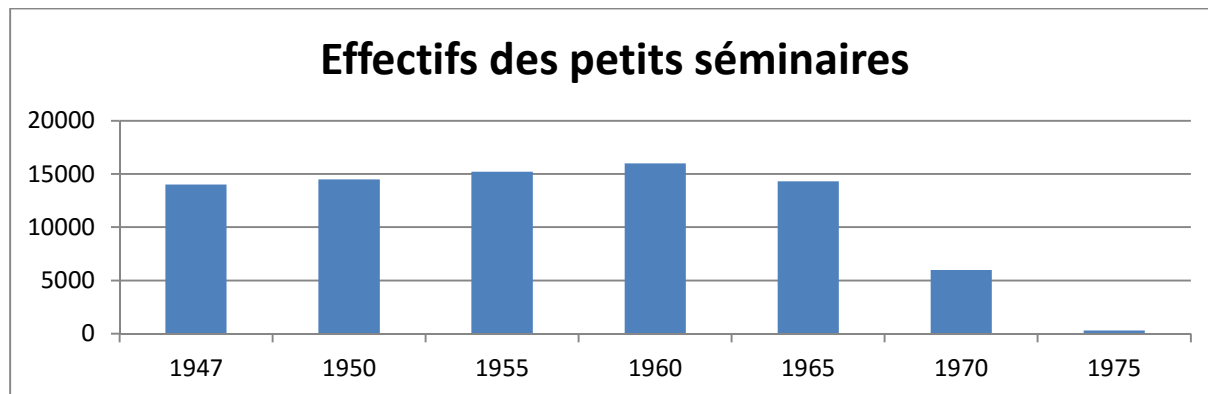
- Vont subir de multiples attaques et critiques
- Vont devoir s'adapter aux exigences de l'Etat : loi Marie en 1951, loi Debré en 1959.

Pour résumer, nous rapportons ici les propos de Mgr Duperray en 1957, cités par Marcel Launay dans « Les séminaires français » : « Nous protestons contre une campagne indiscrete de critiques injustifiées contre les petits séminaires qui se poursuit depuis quelques années par l'entremise de réformateurs, bien intentionnés mais incompétents et non mandatés... La critique méthodique d'une institution, voulue par l'Eglise, fait un tort réel à la relève sacerdotale, en période critique pour le clergé de France. »

En 1951, la loi Marie exigeait que pour recevoir des bourses, un établissement devait avoir la moitié des cours par des professeurs qualifiés.

En 1959, la loi Debré : les écoles catholiques reçoivent des aides de l'Etat, mais doivent se plier aux programmes scolaires de l'Etat.

Effectifs : source Marcel Launay et la vérité des chiffres



Les petits séminaires ont maintenu leurs effectifs jusqu'en 1965 tout en perdant leur raison d'être : pépinières de vocations. Ils seront progressivement supprimés par les diocèses à partir de 1968.

Avec la loi Debré, les écoles libres, autres pépinières de vocations, vont aussi rentrer dans le rang. En 1982, le président Mitterrand pensera le moment venu de supprimer définitivement l'école libre. Il devra renoncer face aux grandes manifestations.

Aujourd'hui en 2015, les écoles catholiques sont devenues des « écoles privées sous contrat ». Personne n'ose plus les appeler « libres ». Seules les écoles hors contrats sont aujourd'hui libres.

Nouvelle étape : la culture de Mort : 1975 – 2015

Les vocations proviennent des familles catholiques, c'est bien connu.

La famille et même la vie qui sont attaquées à partir de 1975: banalisation du divorce, avortement, mariage, euthanasie des vieillards et bientôt des enfants...

Regardons simplement ici l'impact de l'avortement sur les vocations sacerdotales :

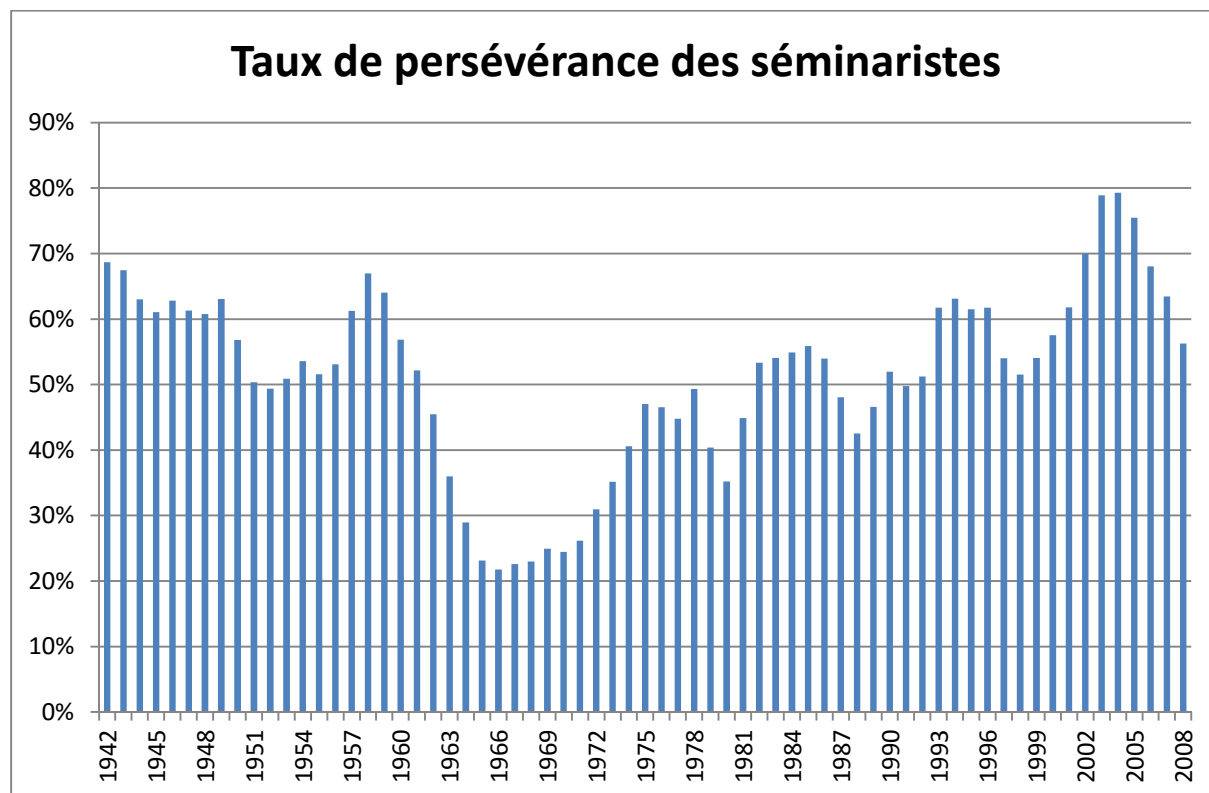
Depuis la loi Veil de 1975, **l'avortement a tué 9 millions de petits français**, parmi lesquels environ la moitié auraient été baptisés soit un ordre de grandeur de 4 à 4,5 millions de petits catholiques, 50 000 par diocèse.

Un certain nombre d'entre eux seraient devenus prêtres, religieux ou religieuses à partir de l'an 2000. La France a ainsi perdu plus de 500 jeunes prêtres, 300 religieux et 1 000 religieuses.

Ce qui renforce toute la tragédie de l'avortement, c'est qu'il est finalement accepté, banalisé, et ceci dès les premiers jours de la loi Giscard-Chirac-Veil : 20 000 personnes seulement à la marche pour la vie de janvier 2015, moins que pour la défense du plus petit avantage acquis.

La persévérance dans les séminaires

Nous avons vu que les jeunes rentrent moins dans les séminaires, mais y restent-ils ? Le taux historique de persévérance considéré comme normal est de 60%, c'est-à-dire qu'il est normal que 100 entrées au séminaire donnent au final 60 ordinations. Voyons comment ce taux évolue depuis 1945 :



Source ; CEF + calcul de la vérité des chiffres

De 1942 à 1960, le taux n'est pas loin de 60% et chute à partir de 1961 pour tomber à 20% en 1965. La persévérance va ensuite remonter progressivement

jusqu'aux jeunes entrés en 2005. Près de 80% des jeunes qui rentrent au séminaire entre 1965 et 1970 repartent en courant.

Que s'est-il passé dans les séminaires à partir de 1961 pour décourager ceux qui avaient la vocation?

A la veille du concile, en 1963, il ne reste plus que 57 séminaires : une trentaine ont été fermés faute de séminaristes. L'épiscopat français ne veut plus des anciens séminaires.

Citons Marcel Launay :

« Depuis le début des années 1960 la vie à l'intérieur des séminaires avait en effet elle-même sensiblement évolué. De retour du service militaire, un étudiant constatait en 1965 qu'à Saint-Brieuc « il n'y a plus de soutane sauf le matin pour la messe, les sorties sont quasi libres, on n'entend plus de lectures aux repas, plus de cours, sauf en exégèse, et seuls de rares examens subsistent ». La conclusion était brutale « on ne peut plus travailler dans cette maison ».

« Au mois d'octobre 1966, l'assemblée plénière de l'épiscopat adopte les premières décisions concernant le renouveau des séminaires, ceux-ci devant « former des hommes libres... des croyants capables d'annoncer la bonne nouvelle du salut en Jésus-Christ... capable de dialoguer avec tous les hommes de leur temps, spécialement les non croyants... » ... Au programme figure un enseignement de philosophie « résolument centré sur l'homme dans le monde actuel » en tenant compte des recherches contemporaines... ».

« En 1976 on crée l'Institut de Formation des Educateurs du Clergé (IFEG) ».

« La volonté d'améliorer l'initiation pastorale se traduit par l'obligation des stages dès 1963-1964, en paroisse, au travail ou à la faculté. Quant à la formation intellectuelle, si les cours magistraux théoriquement demeurent, on conseille des sessions thématiques pour favoriser l'interdisciplinarité. A partir de 1964, on expérimente des groupes de travail où le professeur devient un « animateur ». »

Pour faire moderne, certains évêques changent les mots. Ainsi le séminaire devient un « Centre de Formation Apostolique » ou un « Centre Régional d'Initiation à la vie pastorale » avec une « équipe d'animateurs dont la direction est confiée à un responsable ».

A lire cette situation, il semble que les séminaires ont pratiqué à partir de 1960 ce que l'Education Nationale mettra en place à partir de mai 1968 avec les résultats que l'on connaît aujourd'hui.

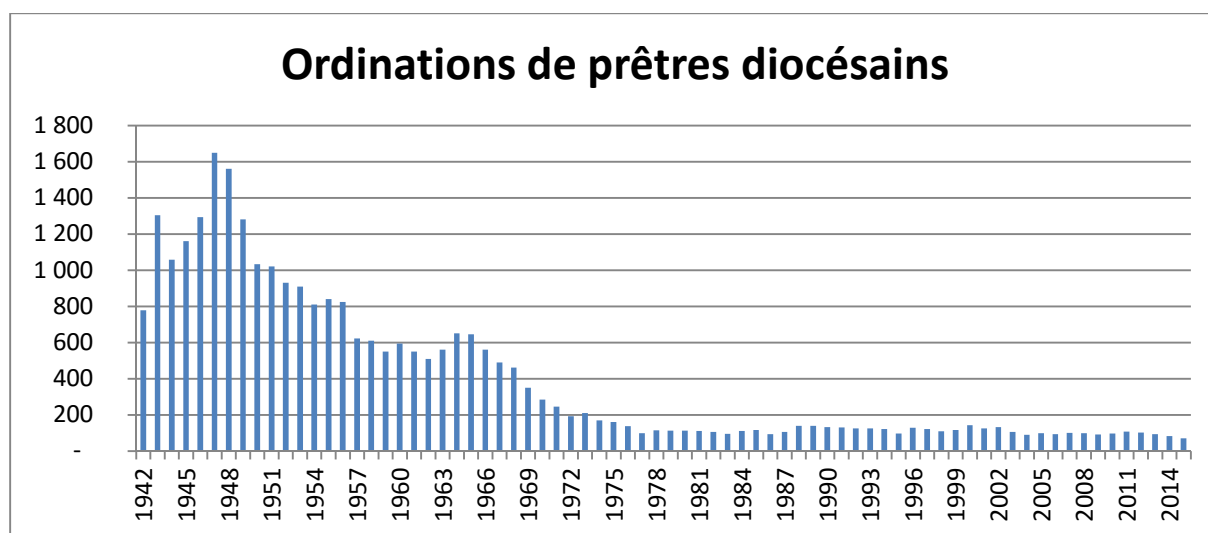
Résumé de la période 1950- 2015

1^{ère} étape à partir de 1950 : destruction progressive des petits séminaires qui fournissaient **75% des vocations** dans les provinces, jusqu'à plus de 90% dans certaines.

2^{ème} étape à partir de 1960 : réforme des séminaires bien **avant mai 1968** qui fait fuir jusqu'à 75% de certaines promotions.

3^{ème} étape à partir de 1975 : la culture de mort avec l'avortement puis les attaques contre l'école libre en 1983 et, plus récemment, les attaques contre le mariage et la famille.

D'où la courbe des ordinations :



La courbe ci-dessus, qui provient de la CEF, est connue de tous. Elle est le résultat de :

- La chute du recrutement (voir : petits séminaires et école libre)
- La multiplication des démissions de séminaristes
- Depuis 1972, la remontée du taux de persévérance compense à peine la baisse du recrutement.

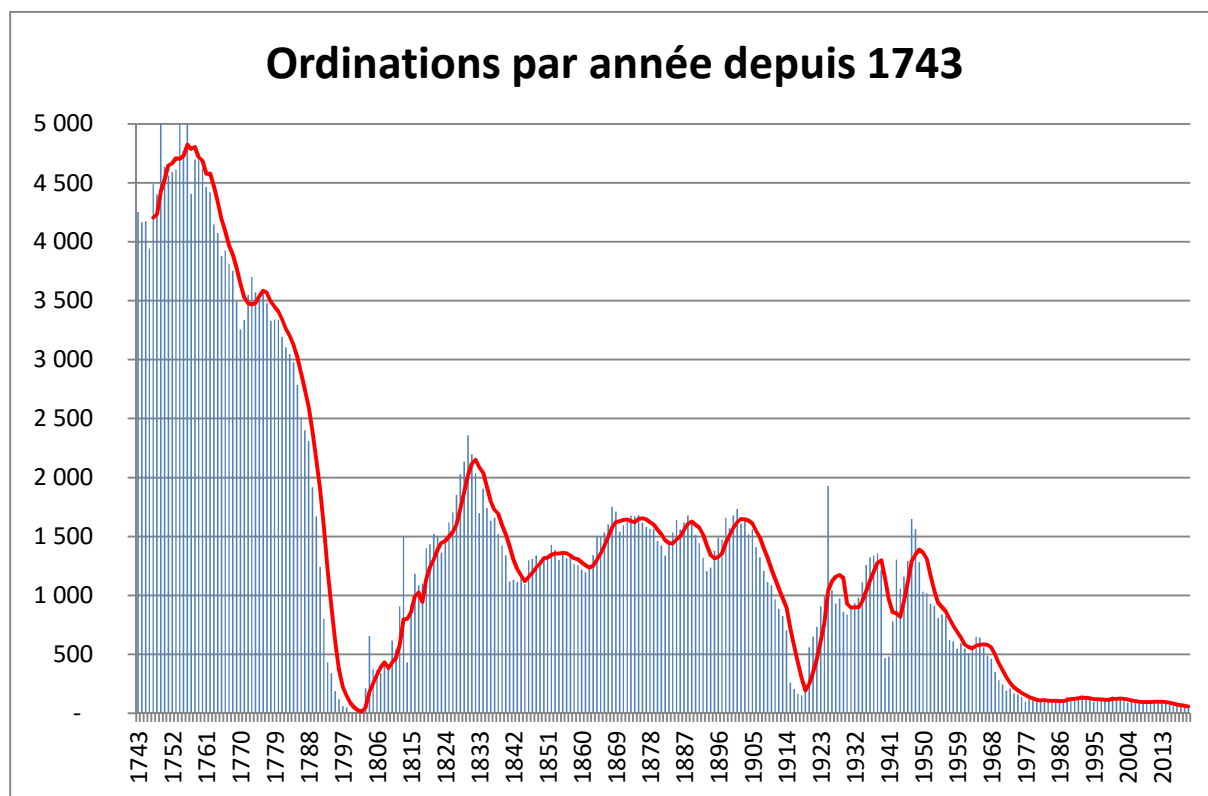
Compte tenu des entrées actuelles de séminaristes diocésains français, la courbe va continuer à baisser jusqu'en 2020 pour atteindre 50 ordinations par an.

les ordinations diocésaines baisseront de moitié entre 2010 et 2020.

G – Conclusion du dossier – Courbe des ordinations

Reprenons la phrase déjà citée de Joseph de Maistre : « Si j'avais sous les yeux le tableau des ordinations, je pourrais prédire de grands événements ».

Depuis 1740, l'électrocardiogramme de la France a l'aspect suivant :



La chute des ordinations de 1750 à 1789 a précédé les massacres de la Première République et de son prolongement que fut l'Empire.

La chute des ordinations de 1901 à 1914 a précédé les massacres de la guerre de 1914-18.

A chaque fois l'Eglise de France s'est relevé de façon magistrale par ses prêtres, ses religieuses et ses religieux.

La chute des ordinations de 1950 à 1975 a précédé 9 millions d'avortements de 1976 à 2015.

Aujourd'hui, pour les diocèses de France l'électrocardiogramme est plat, il continue même à s'affaïsser, au moins jusqu'à 2020.

Tragédie de l'avortement depuis 40 ans qui se poursuit chaque jour. Est-ce la tragédie annoncée par les prophéties pour la fin du XX^e siècle ou y en aura-t-il d'autres ?

Quand verra-t-on 2 millions de français marcher pour la vie derrière 100 évêques ? En janvier 2016, janvier 2017....janvier 2030... ?

Ils n'étaient que 20 000 en janvier 2015....

NB : la situation décrite est à tempérer par la croissance régulière des ordinations non diocésaines depuis une quinzaine d'année: fraternités traditionnelles, nouvelles congrégations, ordres monastiques qui représentent aujourd'hui la moitié des ordinations sacerdotales en France.
